SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Décoration en céramique)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Déco céramique, veuillez visiter :
capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP - DÉCORATION EN CÉRAMIQUE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

JG1 regroupant français et histoire-géographie-EMC ; aucun coefficient distinct pour l'

Documents du dossier mis à disposition. Le candidat présente sa liste de six documents préparés, un par thème des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Un thème est tiré au sort. Un support de prise de notes peut être utilisé pendant les 5 minutes de préparation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et principes républicains (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Accès aux équipements et inégalités territoriales (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Respect d'autrui et égalité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP DÉCORATION EN CÉRAMIQUE

L'enseignement moral et civique n'est pas une épreuve écrite autonome au CAP. Il est évalué avec l'histoire-géographie dans le cadre de l'unité UG1. L'épreuve ponctuelle est orale : le candidat présente sa liste de six documents préparés, un thème est tiré au sort et le candidat dispose de 5 minutes de préparation avant son passage, d'une durée totale de 15 minutes.

Les trois parties ci-dessous organisent un support de documents et de questions en histoire, en géographie et en EMC. Le barème présenté sur 20 est une répartition de lecture de ce support ; il ne constitue ni un coefficient propre à l'EMC ni une épreuve écrite autonome. L'évaluation réglementaire relève des modalités et de la grille nationales applicables à l'unité UG1.

Pour le thème interrogé, le candidat présente le document, en précise la nature et le contexte, en dégage le sens et la portée, puis construit une réponse argumentée en mobilisant les repères et notions utiles. Il distingue les informations du document de ses propres interprétations et porte un regard critique sur sa source.

PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et principes républicains (9 points)

Présenter, contextualiser et confronter des sources historiques

Appuyez-vous sur les documents DT 1 et DT 3. Dans votre présentation, identifiez la nature, la date et le contexte de chaque texte. Distinguez ce que les textes énoncent de ce qu'ils ne permettent pas, à eux seuls, d'établir sur la réalité de leur application.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : nature, date, contexte politique de son adoption et idée principale des articles reproduits.

1.2 (3 points) Confrontez le document DT 1 au document DT 3. Relevez un principe commun concernant la liberté de conscience et expliquez une différence entre les deux textes quant à leur objet.

1.3 (4 points) Montrez la portée historique de ces textes pour la construction des libertés en France. Formulez une limite de l'analyse lorsque l'on s'appuie uniquement sur des textes juridiques pour décrire leur application dans la société.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Accès aux équipements et inégalités territoriales (7 points)

Analyser des données spatiales et construire une réponse argumentée

Le document DT 2 présente des données fictives construites pour cette étude de cas concernant trois quartiers d'une commune. Il s'agit de données de dossier, et non de statistiques officielles. Utilisez exclusivement les valeurs fournies pour comparer l'accès à un atelier municipal de pratiques artistiques.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (3 points) Comparez les quartiers A, B et C à partir de leur population, de la fréquence des bus et de la distance à l'atelier municipal. Identifiez le quartier qui paraît le moins bien desservi et justifiez votre réponse par deux données précises.

2.2 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en classant les quartiers du plus proche au plus éloigné de l'atelier et en indiquant, pour chacun, la fréquence quotidienne des bus donnée dans le document DT 2.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement ou de transport susceptible d'améliorer l'accès à l'atelier pour les habitants du quartier le moins bien desservi. Justifiez votre proposition à partir des données du dossier.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Respect d'autrui et égalité (4 points)

Analyser une situation civique concrète et justifier un jugement

Situation : dans un atelier collectif de décoration en céramique, une personne tient devant le groupe des propos dévalorisants visant un autre participant en raison de sa religion. Le responsable rappelle que chacun doit pouvoir participer sans discrimination. À partir du document DT 4, analysez la situation et proposez une réaction adaptée.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou la valeur de la République principalement mis en jeu dans cette situation et citez un élément du document DT 4 qui l'éclaire.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas des propos qui portent atteinte à l'égalité ou à la dignité d'une personne. Distinguez une opinion exprimée d'une attaque visant une personne en raison de sa religion.

3.3 (1,5 point) Présentez une réaction concrète et proportionnée que pourrait adopter un témoin ou le responsable de l'atelier. Justifiez-la en montrant comment elle protège la personne visée et permet un échange respectueux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Extraits des articles 10 et 11 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

DT 2 : DONNÉES COMPARATIVES SUR L'ACCÈS À UN ATELIER MUNICIPAL

Étude de cas : les données ci-dessous sont fictives et ont été constituées pour le sujet. Les distances sont mesurées par le réseau de voirie entre le centre de chaque quartier et l'atelier municipal. La fréquence indique le nombre de passages de bus par jour dans chaque quartier.

Population et desserte de trois quartiers

Quartier	Population	Passages de bus par jour	Distance à l'atelier municipal
A	4 800 habitants	18	1,2 km
B	3 100 habitants	6	4,5 km
C	2 600 habitants	10	2,8 km

Données fictives de l'étude de cas, fournies pour permettre la comparaison spatiale.

DT 3 : LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Extraits des articles 1 et 2 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Source : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, articles 1 et 2.

DT 4 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Situation d'application : dans un atelier collectif de décoration en céramique, un participant est visé par des propos dévalorisants en raison de sa religion. Le responsable rappelle que les règles de participation s'appliquent à tous.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Source du texte : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. La situation est construite pour l'étude civique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : Question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau pendant la préparation orale. Ce support sert à organiser votre réponse ; il ne remplace pas la présentation orale du document.

Classement des quartiers selon leur distance à l'atelier

Rang, du plus proche au plus éloigné	Quartier	Passages de bus par jour
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....

À compléter à partir du document DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Déco céramique, classés par épreuve et par année :

capdecorationceramique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Déco céramique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capdecorationceramique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.